

*Date de dépôt : 15 juin 2015*

## **Rapport**

**de la Commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'Etat approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014**

*Rapport de majorité de M. Alberto Velasco (page 1)*

*Rapport de minorité de M. Cyril Aellen (page 25)*

### **RAPPORT DE LA MAJORITÉ**

#### **Rapport de M. Alberto Velasco**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a examiné ce projet de loi lors de ses séances du 27 mai et du 3 juin 2015 sous la présidence de M<sup>me</sup> Anne Marie von Arx-Vernon.

Les procès-verbaux ont été tenus par MM. Riedi, Mahmoud et Pfaeffli lors de la séance du 27 mai et par M<sup>me</sup> Cherbuliez le 3 juin 2015. La commission a été assistée par M. Raphaël Audria, secrétaire scientifique. Qu'ils soient remerciés pour leur travail.

Les débats ont été suivis par M. Dal Busco, conseiller d'Etat, et par M<sup>me</sup> Apffel Mampaey. Le rapporteur les remercie pour leurs explications.

#### **Introduction**

En accord avec la commission, et au vu de la difficulté de relater de manière réellement distincte les débats sur les nombreux sujets abordés lors de l'examen des comptes et de la gestion 2014, l'essentiel des travaux de la

commission (et en particulier les auditions des départements) est relaté dans le rapport sur le PL 11617. Ce rapport qui concerne le PL 11615 se bornera lui à relater les votes sur la gestion et les discussions les entourant.

### *Commentaires du rapporteur*

Mesdames et Messieurs les députés,

A la lecture du compte-rendu de ce rapport, qui se borne aux votes sur la gestion des différentes politiques publiques et les discussions les entourant, le lecteur constatera que les votes qui motivent l'acceptation ou le refus de ces différentes politiques publiques diffèrent selon les formations et leur option politique. Lors du deuxième débat, il s'est trouvé une majorité de circonstances pour refuser la gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014.

Ainsi, le rapport de majorité est assumé par une majorité composée de cinq blocs, PS, Ve, EAG, MCG et UDC, qui refuse la gestion pour des raisons différentes. Le paradoxe étant que la majorité gouvernementale issue du scrutin de 2013 et représentée au sein de la commission n'a pas eu la majorité pour défendre sa gestion.

Afin de donner une image des raisons qui ont conduit ces groupes à refuser la gestion, le rapporteur vous propose un tableau de synthèse des votes intervenus et relatant les refus des politiques publiques.

<b>POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>ACCEPTÉE</b>	<b>REFUSÉE</b>	<b>ABST.</b>	<b>Vote</b>
<b>FORMATION A</b>	3S, 1Ve, 1EAG, 1PDC, 4PLR, 2UDC et 3MCG			oui
<b>EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL B</b>	1Ve, 1PDC, 4PLR et 3MCG	<b>1EAG et 3S</b>	2UDC	oui
<b>ACTION SOCIALE C</b>	1PDC, 3MCG et 4PLR	<b>3S, 1Ve, 1 EAG et 2UDC</b>		oui
<b>PERSONNES ÂGÉES D</b>	3S, 1Ve, 1EAG, 1PDC, 4PLR, 2UDC et 3MCG			oui
<b>HANDICAP E</b>	3S, 1Ve, 1EAG, 1PDC, 4 PLR, 2UDC et 3MCG			oui
<b>ENVIRONNEMENT F</b>	1PDC, 4PLR, 2UDC et 3MCG	<b>1S</b>	2S, 1Ve et 1EAG	oui

<b>POLITIQUES PUBLIQUES</b>	<b>ACCEPTÉE</b>	<b>REFUSÉE</b>	<b>ABST.</b>	<b>Vote</b>
<b>AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT G</b>	3S, 1Ve, 1EAG et 1PDC	<b>4 PLR, 2UDC et 3MCG</b>		non
<b>SÉCURITÉ ET POPULATION H</b>	4 PLR et 1PDC	<b>3S, 1Ve, 1EAG et 3MCG</b>	2UDC	non
<b>JUSTICE I</b>	2S, 1Ve, 1EAG, 1PDC, 4 PLR et 2UDC	<b>3MCG</b>	1 S	oui
<b>MOBILITÉ J</b>	1PDC	<b>3S, 1Ve, 1EAG, 4PLR, 2UDC et 2MCG</b>	1 MCG	non
<b>SANTÉ K</b>	2S, 1Ve, 1PDC, 4PLR et 3MCG		1S et 2UDC	oui
<b>ÉCONOMIE L</b>	3S, 1EAG, 1PDC, 4PLR, 2 UDC et 3MCG	<b>1Ve</b>		oui
<b>FINANCE ET IMPÔTS M</b>	1PDC, 3PLR, 2UDC et 1MCG	<b>2S, 1Ve et 1EAG</b>	1S	oui
<b>CULTURE, SPORT et LOISIRS N</b>	3S, 1Ve, 1EAG, 1PDC, 4 PLR, 2UDC et 3MCG			oui
<b>AUTORITÉ ET GOUVERNANCE O</b>	3S, 1Ve, 1EAG, 1PDC, 4 PLR, 2UDC et 3MCG			oui
<b>ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS P</b>	1PDC, 4PLR et 2UDC	<b>3S, 1Ve, 1EAG et 1MCG</b>	2MCG	oui
<b>ÉNERGIE Q</b>	3S, 1Ve, 1EAG, 1PDC, 4PLR, 2UDC et 3MCG			oui

Ainsi, Mesdames et Messieurs les députés, de ce tableau on déduit que les groupes qui ont refusé la gestion ont **motivé leur refus par la non-acceptation** des politiques publiques suivantes :

**Groupe Socialiste :**

Emploi, marché du travail ; Action sociale ; Environnement ; Sécurité et population ; Mobilité ; Finance et impôts ; Activités de support et prestations de moyens.

**Groupe MCG :**

Aménagement et logement ; Sécurité et population ; Justice ; Mobilité ; Activités de support et prestations de moyens.

**Groupe UDC :**

Action sociale ; Mobilité ; Aménagement et logement ; Mobilité.

**Groupe des Verts :**

Action sociale ; Sécurité et population ; Mobilité ; Economie ; Finance et impôts ; Activités de support et prestations de moyens.

**Groupe EAG :**

Emploi, marché du travail ; Action sociale ; Sécurité et population ; Mobilité ; Finance et impôts ; Activités de support et prestations de moyens.

Les groupes **qui ont acceptés** la gestion n'ont refusé que les politiques suivantes :

**Groupe PLR :**

Mobilité ; Aménagement et logement.

**Groupe PDC : Aucun refus**

Nombre de politiques publiques acceptées : 14

Nombre de politiques publiques refusées : 3

Cette distribution montre que l'acceptation et le refus ne sont pas homogènes du point de vue politique car on peut avoir une acceptation majoritaire de politique publique et un refus au vote final, ce qui a été le cas. Cette relative incohérence ne l'est pas si l'on se rapporte à la composition du parlement qui n'a de majorité que ponctuellement obéissant pour l'une des composantes non pas à une ligne politique mais à des intérêts sectoriels.

Les différentes prises de position par politique publique et la motivation de leurs refus vous sont relatés dans les pages suivantes lors de l'étude et du vote de chaque politique publique.

Lors du rapport de gestion concernant les comptes 2013, le rapport avait relevé les politiques publiques qui étaient source de préoccupation de la

population, à savoir la politique du logement, de la formation, de l'emploi et de la santé, en relevant qu'en la matière la gestion de l'Etat a été loin d'être exemplaire !

S'agissant de la construction de logements, le nombre construit en 2014 est toujours lamentablement bas, et ce alors que c'est un des problèmes majeurs que doit affronter la population.

En effet, en 2010 il y eu 1558 nouvelles constructions ; en 2011 : 1836 ; en 2012 : 2195 ; en **2013 : 1288** ; et en **2014 : 1776** !

### Solde migratoire du canton :

2011 : 2999 pers.

2012 : 3594 pers.

2013 : 5494 pers.

2014 : 6409 pers.

Années	Gains logements	Solde de la population	Taux de vacance
2010-2011	1073	2999	0,23-0,25
2011-2012	2461	3594	0,25-0,33
2012-2013	1708	3699	0,33-0,36
2013-2014	1625	8334	0,36-0,39

Alors que la population résidente de ce canton ne cesse d'augmenter, la construction de logements et les gains de logements ne cesse de diminuer ! Le déficit actuel vient s'ajouter à une demande en croissance non satisfaite et qui, du fait du manque de prévision et de planification du gouvernement actuel et passé, installe une distorsion des prix préjudiciables aux locataires et à l'économie.

Si l'on voulait rattraper le retard en la matière, Genève devrait construire de 2500 à 3000 logements par année ! Ce qui semble bien difficile à la lecture du rapport de gestion ou il est indiqué que seul huit dossiers (cinq MZ et trois PLQ) ont été préavisés par les conseils municipaux en 2014.

Un autre indicateur qui nous interroge c'est la construction des fameux logements d'utilité publique (LUP). L'objectif de la loi est d'atteindre 20% du parc locatif, le rapport de gestion nous informe qu'en une année on est passé de 9,45% à 9,66% soit un accroissement de de 0,21%. Etant donné que pour atteindre les 20% il manque 10,34%, à ce rythme il nous faudra environ 40 ans pour les atteindre !

**L'échec** persiste malheureusement.

Concernant les chômeurs et les demandeurs d'emploi, les chiffres au mois de mai sont les suivants :

Date	% de chômage	Nb de chômeurs	Demandeurs
fin 2013	5,6		15 940
Mai 2014	5,5	12 753	15 506
Mai 2015	5,5	12 851	15 994

Pas de baisse du chômage, et ce chiffre d'emploi persiste comme une fatalité à laquelle les Genevois et Genevoises ne pourraient se soustraire. Et ce alors que l'indice de l'emploi a progressé pour cette même période, passant de 120,7 à 122,5. Donc notre canton crée de l'emploi, mais est incapable de réduire le nombre de chômeurs et des sans-emploi. Il est triste de savoir que dans votre canton il y a des possibilités d'avoir un emploi, mais que, vous, parce que vous êtes jeune sans formation, en manque d'expérience ou vieux après 50 ans, vous avez peu de chance d'accéder à ce marché.

Ainsi notre collectivité assume un lourd fardeau, socialement, par la déstructuration sociale de ces personnes et les coûts à la charge de notre collectivité. Ceci est d'autant plus inadmissible qu'un chômeur ou un demandeur, de retour en emploi, non seulement n'est plus à la charge de la société, mais devient contributeur fiscalement et socialement par sa participation à la vie de la société. Le CE, si enclin à rechercher des économies, devraient s'inspirer de cette possibilité ! Réduction des charges et augmentation des recettes sans nécessité de faire des coupes dans le social, les postes ou les prestations.

**L'échec**, depuis des années, est sans une brîbe d'amélioration

Quant à la formation, l'année passée, je faisais les commentaires suivants en indiquant que les jeunes avaient de plus en plus de difficulté à trouver un lieu d'apprentissage ou des stages de maturité ! Et, qu'il était difficile d'admettre l'exemplarité en matière de gestion d'un Etat quand celui-ci n'arrive pas à faire en sorte que les nouvelles générations n'aient un accès garanti à la formation, un métier quoi ! Ces remarques peuvent être renouvelées cette année.

Car ce que l'on appelle se forger un avenir, « *Avoir une formation, un emploi un logement* », n'est toujours pas à la portée de tout le monde ! Il y a toujours environ 10 % de la population qui est dans la précarité et ce chiffre n'est pas près de diminuer. Peut-on parler de bonne gestion quand on assiste à une telle dégradation ?!

La réponse que l'on nous fournit année après année est que l'Etat n'a plus les moyens ! Et ce alors même que nous sommes une cité des plus riches, avec un produit intérieur brut d'environ 14 milliards qui ne cesse de progresser, et que par contre notre assiette fiscale se réduit en valeur relative et n'est plus en mesure d'assurer les prestations au public !

Un point qui me semble important, c'est la santé ! De plus en plus de Genevois et Genevoises subissent un stress professionnel et de vie, par exemple l'angoisse de la perte de l'emploi, qui se traduit tôt ou tard par des coûts induits que doit assumer le budget de l'Etat, c'est une question qui mérite le développement d'une politique préventive. Il y a aussi nos infrastructures comme service public au service des citoyens et citoyennes qui voient leur budget contenu. Cela implique soit une réduction de personnel soit une contention qui se répercute sur les conditions de travail et par là sur les prestations des usagers de l'hôpital. Bien que le développement de l'ambulatoire soit en principe à saluer, car elle diminue les charges au niveau des HUG, cette politique ne doit pas se traduire par un report des charges sur les patients.

Enfin, s'agissant de l'IMAD, cette institution doit faire face à une augmentation de la demande et à des cas qui demandent de plus en plus de prestations, sans que les moyens en personnel soient à la hauteur de la tâche. Malgré notre remarque l'année passée, la situation n'a pas évolué favorablement. Une des conséquences et que cela se traduit par une augmentation du taux d'absentéisme et une surcharge sur le reste du personnel qui est au front.

S'agissant de l'administration, chaque département a développé son service de communication parfois de manière pléthorique. On devrait se poser la question de sa centralisation au bénéfice de tous les départements. Il en va de même de la prolifération de cadres intermédiaires au détriment des ressources en lien direct avec la prestation.

Mesdames et Messieurs, ces quelques considérations justifient que l'on ne puisse pas accepter la gestion 2014 de notre Etat.

## Préambule au débat d'entrée en matière

En préambule au vote des différentes politiques qui va suivre, le groupe UDC annonce qu'il refusera le rapport de gestion du CE. En lisant le rapport de gestion, il relève qu'au niveau de la priorité 2, qui est de « réformer le fonctionnement de l'Etat et maîtriser la dette », dans le point 10 relatif à la maîtrise de la dette, il est dit que « malgré les mesures déjà prises, le niveau d'endettement devrait continuer à croître et pourrait franchir le premier seuil du frein à l'endettement dès 2016 », ce qui signifie que le CE n'a finalement rien maîtrisé du tout. Il se demande quelles solutions le CE propose pour améliorer la situation et ne voit nulle part une diminution du train de l'Etat, par exemple. Tout ce qu'il voit c'est, au point 11, que le CE veut « élaborer des pistes de nouveaux revenus ». Pour le groupe UDC, cela est inadmissible. Il considère que les chiffres de 2015 ne vont pas être bons et qu'il y aura une baisse de la prévision du PIB. Par conséquent, il veut que le CE serre la vis et cesse d'émettre de pieux vœux, tels que rendre l'administration plus agile, concentrer la répression sur les criminels, renforcer la mixité sociale des quartiers, etc. Car pour le groupe UDC cela ne veut absolument rien dire.

Le groupe des Verts s'opposera au rapport de gestion du CE, en raison de cette fameuse provision et de certaines actions que les Verts considèrent comme n'étant pas satisfaisantes et qui sont notamment mentionnées dans l'introduction du rapport de gestion.

Les Verts regrettent qu'il n'y ait pas une volonté plus affichée de la part du CE de chercher des compensations financières à la baisse des rentrées fiscales due à RIE III et que le CE n'ait pas une approche plus proactive. La FER s'est prononcée à ce sujet et cherche des solutions, et il est temps que le CE fasse de même. Par ailleurs, les Verts ont des doutes quant au développement de l'infrastructure aéroportuaire, qu'ils considèrent comme étant exagérée et comportant un certain nombre de risques aussi financiers pour l'Etat. Ils n'ont pas beaucoup apprécié la manière dont le CE a empoigné le dossier du désenchevêtrement canton/communes et de ce fait le groupe est inquiet de la manière dont sont menées ces discussions.

Ensuite, s'agissant de l'annonce du CE sur sa volonté de rechercher de nouveaux revenus, dans le rapport de gestion il est question de recettes supplémentaires liées à une réorganisation de l'OCE, d'une hausse du financement fédéral pour la sécurité à l'aéroport et d'une révision à la hausse de certains émoluments. Il ne s'agit pas de nouveaux revenus en tant que tels et le CE joue ici sur les mots.

S'agissant de la gestion de la chaîne sécuritaire, les Verts observent que Curabilis ne fonctionne toujours pas et qu'il y a une valse de la part des

directeurs à la tête de cet établissement, qui est certainement la résultante d'un malaise. Les Verts ne peuvent soutenir cette politique publique, telle qu'elle est développée actuellement, qu'ils considèrent comme boulimique et excessive.

En conclusion, pour toutes ces raisons, les Verts vont s'opposer à ce rapport de gestion.

### Vote en 1<sup>er</sup> débat

La présidente met aux voix l'entrée en matière du PL 11615.

#### L'entrée en matière du PL 11615 est acceptée par :

Pour :	12 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 3 PLR, 3 MCG)
Contre :	–
Abstentions :	2 (2 UDC)

### Vote en deuxième débat

La présidente aborde l'examen du rapport de gestion, politique publique par politique publique.

#### *La présidente appelle la politique publique A – FORMATION*

Cette politique publique n'appelle pas de commentaires.

Vote d'ensemble sur la politique publique A – FORMATION

Les commissaires <b>acceptent</b> la politique publique A – FORMATION dans son ensemble, à l'unanimité des commissaires, par :
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)
---------------------------------------------------

#### *La présidente appelle la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL*

Une commissaire relève qu'il y a toujours un taux important de chômage à Genève, même si des efforts ont été consentis au niveau de l'OCE ; les mesures mises en place en 2014 n'ont été que des « mesurette ». De plus, elle indique que la lutte contre le travail au noir est surtout axée sur les gens qui sont à l'Hospice général et à l'OCE et non sur les entreprises.

Son group, les socialistes, aimerait pouvoir voir, dans le PB16 et les comptes de l'an prochain, une plus grande détermination de la part du CE à proposer des mesures plus ambitieuses que celles constatées.

## Vote d'ensemble sur la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL

Les commissaires **acceptent** la politique publique B – EMPLOI, MARCHÉ DU TRAVAIL dans son ensemble, par :

Pour : 9 (1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)

Contre : 4 (1 EAG, 3 S)

Abstentions : 2 (2 UDC)

### *La présidente appelle la politique publique C – ACTION SOCIALE*

Une commissaire rappelle que, lorsque la LIASI a été « vendue » aux députés en 2011-2012, elle était présentée comme la solution idéale pour éviter que les gens aillent au chômage et ensuite à l'action sociale. Or, le référendum par rapport à cette loi a clairement montré que ce n'était pas la solution idéale. Au vu du rapport n° 87 de la CdC, elle indique que les socialistes ne peuvent se satisfaire de la mise en œuvre de la LIASI et de cette politique publique. Les commissaires n'ont pas encore reçu, et elle espère qu'ils l'auront avant le débat en plénière, une note sur les moyens que la LIASI aurait pu procurer à l'Hospice général et aux personnes en fin de droit en particulier, s'agissant de tout ce qui concerne l'insertion professionnelle ; sur ce point, le rapport de la CdC est loin d'être positif.

Elle refusera cette politique publique, même si elle reconnaît que beaucoup de choses sont déjà faites et bien gérées par l'Hospice général, dans les limites du budget qui lui est octroyé ; cela n'est toutefois pas suffisant.

### Vote d'ensemble sur la politique publique C – ACTION SOCIALE

Les commissaires **acceptent** la politique publique C – ACTION SOCIALE dans son ensemble, par :

Pour : 8 (1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)

Contre : 7 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC)

Un commissaire indique que son groupe, l'UDC, a refusé cette politique publique en raison du programme C05.

### *La présidente appelle la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES*

#### Vote d'ensemble sur la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES

Les commissaires **acceptent** la politique publique D – PERSONNES ÂGÉES dans son ensemble, à l'unanimité des commissaires, par :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

### ***La présidente appelle la politique publique E – HANDICAP***

Une commissaire signale que les chiffres obtenus dans le cadre d'une pétition montrent qu'il y a encore des choses à faire dans ce domaine. Mais un commissaire pense qu'il faut reconnaître qu'un effort énorme a été fait en matière de politique publique du handicap, car le nombre de places a augmenté de manière importante ces dernières années. Il subsiste un problème de gestion et d'allocation des places, qui n'est pas simple à réaliser au vu des pathologies diverses des personnes concernées. Des améliorations doivent être faites, mais des progrès importants ont déjà été réalisés, raison pour laquelle le MCG votera cette politique publique avec détermination.

#### **Vote d'ensemble sur la politique publique E – HANDICAP**

Les commissaires **acceptent** la politique publique E – HANDICAP dans son ensemble, à l'unanimité des commissaires, par :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

### **La présidente appelle la politique publique F – ENVIRONNEMENT**

Un commissaire annonce que l'UDC votera cette politique publique car il estime que le département a fait un bon travail dans l'ensemble, mais qu'il faut veiller à éviter que de bons projets ne deviennent des usines à gaz.

Un autre commissaire, socialiste, déclare qu'il va refuser cette politique publique car il considère qu'un certain nombre de projets en faveur du maintien de la biodiversité et de certains biotopes ont des indicateurs dont les résultats ne sont pas très satisfaisants.

#### **Vote d'ensemble sur la politique publique F – ENVIRONNEMENT**

Les commissaires **acceptent** la politique publique F – ENVIRONNEMENT dans son ensemble, par :

Pour : 10 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre: 1 (1 S)

Abstentions : 4 (1 EAG, 2 S, 1 Ve)

### ***La présidente appelle la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT***

Un commissaire signale que le PLR n'est pas spécialement en phase avec cette politique publique, raison pour laquelle il va s'opposer à celle-ci.

## Vote d'ensemble sur la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT

Les commissaires **refusent** la politique publique G – AMÉNAGEMENT ET LOGEMENT dans son ensemble, par :

Pour : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC)  
 Contre : 9 (4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

## *La présidente appelle la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION*

Un commissaire annonce que la gestion générale du pénitencier ne satisfait pas le MCG, de même que les privatisations rampantes qui se sont faites ces derniers temps dans différentes activités, notamment le convoyage, ainsi que la présence de plus en plus de frontaliers dans des tâches annexes. Partant, il indique que le MCG refusera cette politique publique.

Un commissaire indique que, s'agissant de la politique pénitencier, les options du CE, notamment le forçage pour aller de l'avant avec une prison comme les Dardelles, compte tenu de l'état des finances publiques et de l'absence de nouveaux moyens pour financer cette politique publique, amènent son groupe, les socialistes, à considérer qu'il n'est clairement pas approprié d'accepter ces comptes et ces choix du CE. Il admet que l'OCPM fonctionne certes un peu mieux que par le passé, mais ajoute que les résultats sont encore loin d'être satisfaisants ; de nombreuses personnes doivent attendre durant des délais considérables pour obtenir des documents. Par conséquent, son groupe refusera cette politique publique.

## Vote d'ensemble sur la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION

Les commissaires **refusent** la politique publique H – SÉCURITÉ ET POPULATION dans son ensemble, par :

Pour : 5 (1 PDC, 4 PLR)  
 Contre : 8 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 3 MCG)  
 Abstentions : 2 (2 UDC)

## *La présidente appelle la politique publique I – JUSTICE*

La présidente rappelle que cette politique publique, au vu de l'indépendance du Pouvoir judiciaire, n'apparaît que dans les comptes en tant que tels et pas dans le rapport de gestion du Conseil d'Etat. Elle propose néanmoins de voter cette gestion, par simple formalité.

Un commissaire annonce que le MCG s'oppose à cette politique publique, compte tenu des différents projets pour un nouveau Palais de justice, car selon lui il y a un fonctionnement qui semble quelque peu aléatoire. De plus, il y a des problèmes de gestion du personnel et d'état de santé du personnel, qui sont inquiétants ; il en va des droits humains des travailleurs du PJ.

#### Vote d'ensemble sur la politique publique I – JUSTICE

Les commissaires **acceptent** la politique publique I – JUSTICE dans son ensemble, par :

Pour : 11 (1 EAG, 2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 3 (3 MCG)

Abstention : 1 (1 S)

#### *La présidente appelle la politique publique J – MOBILITÉ*

Un commissaire admet que diverses choses se sont mises en place, mais estime que ce qui a été entendu ici fait réellement souci quant aux perspectives d'avenir. Il est regrettable de voir qu'une grande partie du Département est en train de travailler sur le bouclage du réseau autoroutier genevois, alors qu'il n'y a pas de PL à ce sujet et qu'il y a, à l'inverse, des initiatives sur d'autres aspects de la mobilité qui ont été validées par le peuple mais dont le département ne traite pas. Par conséquent son groupe, les socialistes, refusera cette politique publique.

Un autre commissaire annonce que son groupe, le MCG, votera également contre cette politique publique, car les ressources qui ont été allouées ne le sont que pour contraindre les résidents à utiliser les transports publics, alors que rien n'a été entrepris pour contraindre les pendulaires à ce faire. Il indique que de 1990 à ce jour, le nombre de véhicules immatriculés à Genève n'a pas changé ; seul le trafic pendulaire a augmenté.

Une commissaire annonce que son groupe, les Verts, s'opposera aussi à cette politique publique car il trouve l'action du magistrat pour l'instant extrêmement timide en la matière et aimerait d'avantage d'actions. Il trouve regrettable que, faute d'actions plus efficaces de la part de ce magistrat, on va se retrouver en ville avec deux systèmes de VLS qui seront concurrents, alors que les emplacements n'arriveront pas à accueillir ces deux systèmes. C'est un domaine dans lequel le magistrat a clairement failli et son groupe a l'impression que ce magistrat se préoccupe avant tout de la mobilité qui le concerne, à savoir les deux-roues motorisés, et moins des autres modes de transport et que ses propositions d'autoriser ces véhicules à emprunter les voies de bus servent ses propres intérêts et non ceux de la collectivité en général.

Elle évoque encore la vision extrêmement restreinte de la façon de mettre sur une carte les problèmes de mobilité à Genève. Ce que le département considère comme étant le centre de Genève n'est que l'hypercentre, alors que le centre est plus vaste ; c'est là qu'il faut chercher des solutions et privilégier les transports publics, ce que le département ne fait pas.

Un autre commissaire déclare que le PLR va aussi s'opposer à cette politique publique, car il n'y a pas tellement de vision, alors qu'il attendait beaucoup plus, notamment au niveau des TPG ; il n'a pas le sentiment que cela est maîtrisé et qu'il y a de réelles propositions, malgré ce qu'il pouvait attendre au départ.

#### Vote d'ensemble sur la politique publique J – MOBILITÉ

Les commissaires **refusent** la politique publique J – MOBILITÉ dans son ensemble, par :

Pour : 1 (1 PDC)  
 Contre : 13 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 4 PLR, 2 UDC, 2 MCG)  
 Abstention : 1 (1 MCG)

#### *La présidente appelle la politique publique K – SANTÉ*

Un commissaire constate que des moyens importants sont mis aux HUG, à l'IMAD et aux EMS, mais qu'il y a encore beaucoup à faire en termes de coordination et de réseau de soin. Il relève une progression spectaculaire de la gestion de l'IMAD depuis le changement de direction. En effet, il y a de plus en plus de soins à domicile et de confort, qui étaient très coûteux et nombreux par le passé, mais sont désormais accordés avec une grande rigueur.

Il relève la disparité des charges salariales entre Genève et le reste du monde, notamment la Suisse. Les coûts salariaux pour les soins infirmiers sont, aux HUG à Genève, de 20 à 25% supérieurs à ceux du CHUV, ce qui explique que les coûts de la santé sont plus élevés à Genève que dans le canton de Vaud. Les coûts des services de nettoyage, aux HUG, sont les plus élevés du monde.

Cela étant, le PLR acceptera cette politique publique.

#### Vote d'ensemble sur la politique publique K – SANTÉ

Les commissaires **acceptent** la politique publique K – SANTÉ dans son ensemble, par :

Pour : 11 (2 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 3 MCG)  
 Abstentions : 3 (1 S, 2 UDC)

## *La présidente appelle la politique publique L – ÉCONOMIE*

Une commissaire annonce que, pour les raisons évoquées, à savoir un développement excessif de l'aéroport, son groupe, les Verts, s'opposera à cette politique publique. Ensuite, elle souhaite préciser la position des Verts en précisant qu'ils ne sont pas opposés à l'extension de l'aéroport, mais contestent l'ampleur de l'extension et le fait d'avoir un modèle d'affaires basé en grande partie sur une seule entreprise qui, si elle venait à rencontrer des difficultés, mettrait ledit aéroport dans une situation délicate également. Dans ce sens, il y a un certain risque financier à vouloir voir trop grand.

Un autre commissaire signale que le PLR et les personnes qui se soucient de l'économie genevoise et des entreprises exportatrices, qui forment la majorité du tissu économique genevois et qui font sa prospérité, sont extrêmement préoccupés par les attaques incessantes contre l'aéroport de Genève, qui est un outil indispensable pour ces entreprises et vital pour la prospérité de l'économie genevoise exportatrice. En cette période de franc fort, il est irresponsable de fragiliser cette infrastructure. Il souligne qu'il est irresponsable d'attaquer le développement des gros porteurs, qui sont des avions moins bruyants, qui transportent plus de passagers et qui sont donc aussi plus rationnels que d'autres vols. Ce sont également des vols à destination du Moyen-Orient, qui est un des bassins économiques les plus importants pour Genève.

A la suite de quoi, un autre commissaire, socialiste, se dit favorable à un développement de l'aéroport et au maintien d'une activité sur le site de l'aéroport qui soit attractive pour la région et pour les activités économiques qui s'y déroulent. Il annonce qu'il ne refusera pas cette politique publique.

S'agissant de l'aéroport, la majorité du groupe UDC le défend et convient toutefois que Genève Aéroport montre de l'arrogance vis-à-vis de la population car les riverains commencent à en avoir assez que l'on grignote petit à petit leur temps de tranquillité nocturne.

Un commissaire s'interroge sur l'opportunité que cette politique publique de l'économie soit au DSE. Il signale que 50 000 internationaux utilisent au quotidien l'aéroport de Genève, lequel est un critère très important pour la Genève internationale. Genève a l'appui de M. Burkhalter pour renforcer la position de la Genève internationale. Si les internationaux rencontrent des difficultés dans l'utilisation de cet aéroport, cela tend à mettre en péril cette population.

## Vote d'ensemble sur la politique publique L – ÉCONOMIE

Les commissaires **acceptent** la politique publique L – ÉCONOMIE dans son ensemble par :

Pour : 14 (1 EAG, 3 S, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 1 (1 Ve)

## *La présidente appelle la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS*

Une commissaire annonce que le groupe des Verts s'opposera à cette politique publique, pour les raisons indiquées en préambule.

Un autre commissaire indique que les socialistes trouvent impressionnante la faculté d'avoir des projections basées sur la peur de perdre et non sur des stratégies qui permettent de valoriser ce qui se fait au niveau du canton et ce que l'Etat peut amener aux citoyens. Dans les évaluations permettant de savoir selon quels critères les entreprises choisissent leur localisation, l'environnement qui existe à Genève est un critère important, s'agissant de la politique sociale et plus globalement de la politique qui permet aux gens de vivre dans un environnement le meilleur possible. Car les finances sont à la jonction de ces deux points. On a l'impression que l'on parle uniquement de trop de charges et d'impôts, d'économies et à force de vouloir réduire ces revenus on va finalement aboutir à une Genève qui ne sera pas mieux que certaines autres villes. Les socialistes regrettent cette politique de la peur et espèrent voir une politique en matière d'imposition qui soit plus explicite qu'actuellement.

Un autre commissaire déclare que rien ne peut satisfaire EAG en matière de recettes car aucun effort n'est fait pour compenser les pertes prévues. Il est évident pour ce groupe que le CE va présenter des budgets avec des restrictions portant entièrement sur des prestations sociales, comme cela a déjà été le cas en 2014. Tant qu'il n'y aura pas le moindre effort consenti au niveau des recettes, son groupe ne pourra accepter cette politique publique.

Un commissaire rappelle à l'ensemble des commissaires qu'ils ont reçu des tableaux très intéressants, qui montrent la progressivité gigantesque de la fiscalité à Genève. Au niveau de l'impôt cantonal, 0,2% des contribuables paient 20% de l'impôt sur le revenu ; 1% des contribuables paient 70% de l'impôt sur la fortune ; 0,1% des sociétés paient 47% de l'impôt sur le bénéfice. Par ailleurs, il faudra lui expliquer comment l'on va payer les fonctionnaires, qui sont pléthoriques à Genève, si ces entreprises ne sont plus à Genève. Trois branches économiques génèrent 66% de l'impôt sur le bénéfice, à savoir l'horlogerie-bijouterie, la place financière et le négoce de

matières premières. Ces mêmes entreprises génèrent 75% de l'impôt fédéral direct.

Il salue la détermination du CE pour faire aboutir le projet de réforme de la fiscalité des entreprises, qui est indispensable. Le taux unique de 13% représente une importante hausse d'impôts pour les entreprises à statut et un bol d'air bienvenu pour les entreprises qui paient actuellement 24% de taux d'imposition, qui est le plus élevé de Suisse pour les entreprises ; celles-ci souffrent du franc fort, en tant qu'entreprises exportatrices notamment. Il continue en indiquant que, pour les personnes physiques, Genève connaît les taux d'imposition les plus élevés de Suisse pour les hauts revenus, qui paient la plus grande partie de cet impôt. Si l'on veut encore augmenter la fiscalité des personnes physiques, comme le souhaitent certains PL qui ont heureusement été rejetés d'emblée en Commission fiscale, on va immanquablement chasser ces contribuables du canton.

Un autre commissaire rappelle qu'en Suisse, il y a deux possibilités pour avoir des bonnes recettes fiscales, avoir une économie forte et jouer sur le taux d'imposition. Car il y a des cantons qui ont une économie faible et des impôts élevés, d'autres qui ont une économie forte et des impôts faibles ; ces deux types de cantons ont des marges de manœuvre, car ils peuvent progresser en matière économique ou augmenter légèrement les impôts sans toucher à leur compétitivité. Il y a également un certain nombre de cantons dans lesquels l'économie est déjà forte et l'imposition élevée, à l'instar de Genève, qui n'ont pas de marge de manœuvre.

#### Vote d'ensemble sur la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS

Les commissaires **acceptent** la politique publique M – FINANCE ET IMPÔTS dans son ensemble par :

Pour : 7 (1 PDC, 3 PLR, 2 UDC, 1 MCG)

Contre : 4 (1 EAG, 2 S, 1 Ve)

Abstention : 1 (1 S)

#### *La présidente appelle la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS*

Vote d'ensemble sur la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS

Les commissaires **acceptent** la politique publique N – CULTURE, SPORT et LOISIRS dans son ensemble, à l'unanimité, par :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

***La présidente appelle la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE***

Vote d'ensemble sur la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE

Les commissaires **acceptent** la politique publique O – AUTORITÉ ET GOUVERNANCE dans son ensemble à l'unanimité, par :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLR, 2 UDC, 3 MCG)

***La présidente appelle la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS***

Un commissaire annonce que le groupe des Verts conteste la provision faite sur la CPEG et, de ce fait, ne votera pas la politique publique P. Il indique qu'il conteste la constitution de cette provision du fait que, si un risque financier réel existe de ne pas atteindre ce palier, il semble prématuré de créer la provision maintenant déjà, car il faudrait alors l'ajuster chaque année en fonction de l'évolution du risque. Or, le CE a fait une dérogation aux normes IPSAS, pour ne modifier cette provision à l'avenir que si les comptes le permettront. De plus, le message envoyé à la CPEG en créant cette provision n'est pas bon, car il laisse penser que, quoi qu'il arrive, l'Etat comblera le trou ; les Verts estiment qu'il est d'abord du devoir de la CPEG de faire en sorte d'atteindre ce palier de 75%, avant que l'Etat n'intervienne.

Un commissaire annonce que son groupe, les socialistes, refusera cette politique publique, pour la même raison.

Il en va de même pour le groupe EAG.

Un commissaire PLR pense que le principe de prudence de l'Etat, par rapport à la législation fédérale, est bien et que cette provision est bienvenue au niveau de la comptabilité de l'Etat. Il partage toutefois l'analyse du groupe des Ve, dans le sens qu'il ne faut pas qu'elle soit interprétée comme un signe de je-m'en-foutisme à l'intention de la CPEG, qui ne devrait absolument pas croire qu'elle n'a rien à faire. Il se dit extrêmement inquiet des documents reçus cette semaine par la CPEG, quant à la bonne gestion de celle-ci. Il se réfère à la question « Quel est le volant de manœuvre dont dispose le comité de la CPEG, dans le cas d'un choix de dégradation du système jusqu'à la somme revalorisée des salaires (par exemple dans le cas d'une très mauvaise performance du marché) ? », à laquelle la CPEG répond, 18 mois après le début de son existence : « Une étude est en actuellement en cours auprès de notre expert agréé s'agissant des leviers en main du comité de la CPEG. Nous reviendrons vers vous en temps utile ». Pareille réponse est invraisemblable.

De son point de vue, cette seule correspondance mériterait le ménage immédiat à la tête de cette caisse. Il estime qu'il en va de la responsabilité du CE de tirer cela au clair le plus rapidement possible, car l'Etat est en train de provisionner 203 mios pour une caisse qui n'a aujourd'hui pas de capitaine, ce qui l'inquiète fortement.

M. Dal Busco rappelle que la provision se monte à un peu moins que la moitié du risque avéré aujourd'hui et que des ajustements pourront encore avoir lieu, mais il n'est pas certain que l'Etat puisse faire des provisions dans les années à venir. En 2014, cela était possible, raison pour laquelle le CE a décidé de constituer cette provision. Il avoue avoir lui-même été surpris à la lecture de certaines réponses figurant dans ce document de la CPEG et imagine que les commissaires pourront lever le doute à la faveur de l'audition prochaine des représentants de la CPEG.

Un commissaire constate que l'Etat provisionne 203 mios en application de la loi fédérale qui demande qu'il y ait un taux de couverture spécifique. En corolaire il demande si, pour une caisse de pension dans le secteur privé, une provision devrait également être constituée et, si tel est le cas, si c'est l'employeur qui devrait provisionner ou s'il augmenterait les cotisations pour pouvoir pallier le manque de couverture. Il se dit fort sceptique par rapport à cette provision. Si l'Etat provisionne, il devrait respecter les normes IPSAS, adapter le risque chaque année et modifier, si nécessaire, le système de cotisation. Il faut, à un moment donné, se poser les bonnes questions car, à ne rien faire et à laisser les choses partir en dérapage, on finit par ne plus pouvoir donner aux retraités ce qu'ils pouvaient espérer, ce qui serait totalement injuste. Il ne peut qu'encourager le CE à anticiper, et s'il y a des réformes à faire il faudrait éventuellement augmenter les cotisations.

M. Dal Busco répond que le mode de financement de la CPEG est mixte et différent de celui des caisses du secteur privé. Il se réfère au diagramme sur l'évolution projetée du degré de couverture figurant en page 9 de la présentation de la CPEG du PL 11548 du 22 mai 2015. La courbe, selon des paramètres assez optimistes qui ont été votés, est au-dessus du chemin de croissance. Or, avec l'effet boursier de l'annonce de la BNS le 15 janvier 2015, le SMI a perdu quelque 1200 points d'un coût et il y a directement eu un impact négatif sur la projection du taux de couverture, justement en fonction de la baisse de la performance boursière ; ainsi, ce taux de couverture dépend évidemment de la tenue des marchés. Il y a une extrême sensibilité du chemin de croissance aux marchés et son sentiment est que ce chemin de croissance ne pourra éternellement être tenu par la CPEG et qu'il y aura de nouvelles réformes à entreprendre, plus prochainement que tardivement. M. Dal Busco relève qu'une répartition différente des

cotisations ne changerait rien à la situation de la CPEG ; il admet cependant que cela pourrait changer quelque chose au niveau du budget de l'Etat.

En réponse à un commissaire qui demande si les normes IPSAS obligent l'Etat à faire une provision, le département répond que le principe, qui est rappelé dans les normes IPSAS et dans MCH2, est que, lorsqu'il y a une charge future qui résulte d'un événement passé, il faut la provisionner dans les comptes. Ainsi, cette provision de 203 mios est passée dans le respect des normes IPSAS.

Un autre commissaire, déclare qu'il n'est personnellement pas sceptique face à cette constitution de provision mais fâché car, au moment de l'instauration de cette nouvelle caisse, il avait été dit aux députés que l'Etat mettrait 800 mios dans la CPEG et 130 mios par année sur 40 ans et rien de plus ; pour le surplus, c'est la caisse qui devait être responsable et se débrouiller pour arriver à atteindre le taux de couverture requis. Or, cela ne fait pas une année que la CPEG existe et l'Etat ajoute déjà 203 mios pour cette caisse. Que cet argent soit versé ou non et inscrit sous forme de provision ou de réserve, c'est de l'argent du contribuable qui doit être mis pour la CPEG, ce qu'il ne peut pas approuver. Il indique que l'on constate qu'au 30 avril 2015, les projections font état d'un taux de couverture de la CPEG à 63% en 2020 alors que 60% sont requis, ce qui signifie que la marge est extrêmement faible. Or, l'espérance de vie ne cesse d'augmenter et il se demande s'il est tenu compte de cette évolution, l'actuel de cette espérance de vie et son impact sur l'évolution projetée du degré de couverture.

**Un commissaire rappelle que le règlement qui permet cette dérogation a été adopté le 14 décembre 2014, soit juste avant de boucler l'exercice 2014,** ce qui est tout de même curieux. Sans cette provision, le résultat positif n'aurait pas été de 6 mios mais de 209 mios et l'écart entre le budget et les comptes n'aurait alors plus été anecdotique, comme il l'est maintenant. Il indique qu'il est important de savoir qu'il y a des éléments extraordinaires, dans un sens ou un autre, qui expliquent les écarts qu'il peut y avoir entre le budget et les comptes. Or, en l'espèce, ce résultat de 6 mios fait penser que le CE avait parfaitement anticipé le résultat et il estime que de changer les règles du jeu juste avant le bouclement des comptes ne convient pas.

Ensuite, il rappelle qu'il avait proposé un amendement pour mettre 300 mios de plus dans la CPEG, lequel avait toutefois été refusé par le GC, et il constate qu'un an après, le CE vient modifier un règlement pour pouvoir ajouter une provision de 203 mios. Il ajoute que M. Dal Busco a bien dit que ces 203 mios ne correspondaient pas tout à fait la moitié du risque ; comme par hasard, la provision n'a pas été plus élevée, de sorte à avoir un résultat

positif car, si elle avait été plus élevée, il y aurait eu un résultat négatif aux comptes. Il conclut en disant que le montant de la provision est décidé juste pour arranger le CE.

M. Dal Busco signale qu'il était ce matin à Berne avec les Vaudois, pour défendre les intérêts de la région lémanique. Dans son discours, M. Maillard a relevé le fait que le travail du CE, de concert avec le Parlement, a permis de faire passer la dette vaudoise de 9 mia à 0 en 10 ans ; tout le monde s'est bien sûr enorgueilli de cet excellent travail. Cela étant, en regardant les résultats aux comptes de l'Etat de Vaud durant cette même période, on constate qu'il y a environ 1 mia de boni alors que 9 mia de dette ont pu être remboursés, ce qui signifie que l'Etat de Vaud a créé de la valeur, des liquidités, en procédant à des dépréciations d'actifs, des amortissements, etc. Le canton de Vaud n'applique pas les normes IPSAS et c'est précisément par ce biais qu'il est parvenu à éponger cette dette. Il signale encore que les comptes 2014 de l'Etat de Vaud ont été bouclés avec un bénéfice de 700 mios ; or, l'Etat a procédé à hauteur de 548 mios à des provisions, des amortissements et des révisions de valeurs d'actifs, notamment sur les forêts. Ainsi, en réalité, le bénéfice était bien moindre que 700 mios. Enfin, il indique qu'il n'est toutefois pas en train de dire que l'Etat de Genève devrait faire de même, car il ne le pourrait pas en raison de son obligation de respecter les normes IPSAS. Il estime seulement que c'est un peu exagéré de chercher des noises avec cette histoire règlementaire, car d'autres cantons, dont on vante par ailleurs l'efficacité et la bonne tenue des finances publiques, ne s'encombrent pas de ce genre de choses.

Un commissaire constate qu'au sein du comité de la CPEG, les représentations employeurs et employés sont paritaires, sauf erreur de 10 chacun. Il demande si les représentants de l'employeur, qui sont désignés par le CE, sont tous des employés de l'Etat et s'il serait possible que ce ne soient pas forcément des employés de l'Etat. En effet, il voit là un problème de gouvernance car il ne serait pas totalement absurde que, sur les 20 membres du comité, quelques-uns au moins soient des spécialistes externes. Il demande si le CE aurait la possibilité de nommer des personnes spécialisées externes, qui ne seraient pas directement liés par les prestations qui vont être délivrées par la CPEG. Il aimerait que cette information soit vérifiée et que des réponses soient fournies sur ce point aux commissaires, car il serait sain d'avoir des mandataires externes au sein du comité, ayant un regard extérieur. Il a l'impression que tous sont employés et intéressés et que ce sera compliqué, le jour où on leur demandera de prendre des décisions qui iront directement à l'encontre de leurs propres intérêts.

Suite à cette intervention, une commissaire dit avoir été, à l'époque, membre du comité de la CIA sans être employée de l'Etat, en tant que représentante d'un parti politique, comme représentante des employeurs. Ensuite, par rapport à la comparaison avec le canton de Vaud, elle relève que les normes IPSAS soient appliquées ou pas, que le bénéfice est tout de même le résultat de la différence entre les recettes et les charges. Il lui semble qu'à Genève, il y a surtout une crise des recettes et que c'est la différence entre les recettes et les dépenses qui fait que le bénéfice est toujours très limité.

M. Dal Busco note que, lorsqu'il y a des bénéfices relativement faibles ou très importants, le comportement de la classe politique par rapport à de nouvelles dépenses, par exemple, varie beaucoup. L'effet incitatif et la force de persuasion assez forte de M. Broulis portent leurs fruits au niveau du Parlement vaudois, lorsqu'il annonce qu'il y a un bénéfice mais qu'il n'est pas extraordinaire et qu'il demande, de ce fait, au Parlement d'être modéré dans ses dépenses. Si les « vrais » bénéfices avaient été présentés, les velléités dépensières du Parlement n'auraient peut-être pas été ainsi contraintes.

Un commissaire revient sur le fait d'avoir quelqu'un d'externe dans le comité de la CPEG. A ce titre il songe ici au directeur de la caisse de pension de Nestlé, que la commission avait reçu et qui avait clairement dit qu'ils allaient dans le mur, s'ils acceptaient la nouvelle version de caisse, telle qu'elle était posée.

Vote d'ensemble sur la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS

Les commissaires **acceptent** la politique publique P – ACTIVITÉS DE SUPPORT ET PRESTATIONS DE MOYENS dans son ensemble, par :

Pour : 7 (1 PDC, 4 PLR, 2 UDC)

Contre : 6 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 MCG)

Abstentions : 2 (2 MCG)

*La présidente appelle la politique publique Q – ÉNERGIE*

Vote d'ensemble sur la politique publique Q – ÉNERGIE

Les commissaires acceptent la politique publique Q – ÉNERGIE dans son ensemble, à l'unanimité, par :

15 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 1 PDC, 4 PLD, 2 UDC, 3 MCG)

### Vote en deuxième débat

A la suite de quoi et sans autres commentaires, la présidente met aux voix l'article unique :

« Approbation de la gestion du Conseil d'Etat ».

Soumis au vote, l'article unique du PL 11615 est **refusé**, par :

Pour : 5 (1 PDC, 4 PLR)

Contre : 9 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC, 2 MCG)

Abstention : 1 (1 MCG)

Ensuite la présidente annonce que, dès lors que cet article a été refusé, il doit être voté dans sa version amendée, dont la teneur est la suivante :

« La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014 est *refusée*. »

Soumis au vote, l'article unique du PL 11615, tel qu'amendé, est **adopté** par :

Pour : 10 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)

### Vote en troisième débat

Le PL 11615, dans son ensemble, tel qu'amendé, est **accepté** par :

Pour : 10 (1 EAG, 3 S, 1 Ve, 2 UDC, 3 MCG)

Contre : 5 (1 PDC, 4 PLR)

### Commentaires du rapporteur

Mesdames et Messieurs les députés, eu égard aux explications et au compte rendu qui vont être fournis tout au long de ce rapport, le rapporteur de majorité vous recommande de faire bon accueil à ce rapport et de suivre ses recommandations, soit en votant le PL 11615 tel qu'amendé.

*Annexes :*

*Voir celles figurant dans le rapport des états financiers (PL 11616-A)*

## **Projet de loi (11615)**

### **approuvant le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,  
vu l'article 107, alinéa 3, de la constitution de la République et canton de Genève, du 14 octobre 2012;  
vu l'article 66 de la loi portant règlement du Grand Conseil de la République et canton de Genève, du 13 septembre 1985;  
vu l'article 8 de la loi sur l'exercice des compétences du Conseil d'Etat et l'organisation de l'administration, du 16 septembre 1993;  
vu les articles 25 et 60 de la loi sur la gestion administrative et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013,  
décrète ce qui suit :

#### **Article unique Approbation de la gestion du Conseil d'Etat**

La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014 est refusée.

*Date de dépôt : 15 juin 2015*

## RAPPORT DE LA MINORITÉ

### **Rapport de M. Cyril Aellen**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

La Commission des finances a passé beaucoup de temps à examiner les états financiers individuels de l'Etat de Genève pour l'année 2014, mais n'a, paradoxalement, passé que très peu de temps à examiner le rapport de gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014.

La Commission des finances s'est même aperçue, très tardivement, du fait que le Conseil d'Etat n'était même pas venu formellement défendre son rapport de gestion au sein de la commission.

Elle n'a donc demandé à pouvoir entendre un représentant du Conseil d'Etat, si possible son Président, que le 3 juin 2014. Elle s'est vu répondre que le Conseil d'Etat n'était pas disponible à la séance du 10 juin 2014, en raison d'obligations fédérales, de sorte que seul un haut fonctionnaire du département aurait pu être délégué. La Commission des finances a estimé que cela n'était pas souhaitable dès lors qu'il s'agissait d'entendre le Conseil d'Etat sur des aspects plus politiques que techniques. Compte tenu de sa demande tardive, la commission a donc renoncé entendre le Conseil d'Etat et a poursuivi ses travaux durant deux parties de séances.

Pour la minorité, il s'agit ici de rappeler que le plan financier quadriennal proposé par le Conseil d'Etat définit, en substance, la feuille de route financière du Conseil d'Etat sur le moyen terme alors que le budget arrête les moyens financiers prévisibles du canton sur un exercice annuel.

Le rapport sur les états financiers individuels de l'Etat de Genève permettent au Grand Conseil de vérifier si le Conseil d'Etat a correctement dépensé et comptabilisé les deniers qui lui ont été mis à disposition par le Grand Conseil, dans le cadre du budget.

Le rapport de gestion du Conseil d'Etat rend compte au Grand Conseil, et plus généralement à la population, de l'activité déployée durant l'année écoulée.

Il convient donc de vérifier si l'autorité exécutive a correctement appliqué les lois votées par le parlement, d'une part, et a correctement mené la politique demandée par le Grand Conseil, d'autre part.

Pour l'année 2014, la Commission des finances, par la voix de certains de ses membres, a formulé quelques remarques – négatives – d'ordre général, fondées sur le rapport écrit qui avait été remis.

Par exemple, un député (UDC) a souligné, avec pertinence, que le rapport de gestion du Conseil d'Etat indique en page 12 : « Le PFQ 2015-2018 indique que malgré les mesures déjà prises, le niveau d'endettement devrait continuer à croître et pourrait franchir le premier seuil du frein à l'endettement dès 2016 ». Cela n'est pas du tout satisfaisant. Il n'est par là même pas suffisamment réalisé la situation financière difficile du canton. La minorité ne lui donne ici pas tort.

Ce même député (UDC) annonce le refus par son groupe du rapport de gestion du Conseil d'Etat au motif que le Conseil d'Etat n'a pas suffisamment réformé le fonctionnement de l'Etat et n'a pas suffisamment maîtrisé la dette. Le groupe UDC est particulièrement inquiet par le fait que le Conseil d'Etat n'exclut pas, dès 2016 déjà, l'enclenchement du mécanisme du frein à l'endettement. De même, les prévisions économiques pour les années qui viennent ne sont pas bonnes, ce qui va rendre la situation encore plus difficile.

Un autre groupe du parlement, les Verts, indique également refuser le rapport de gestion du Conseil d'Etat au motif que ce dernier n'a pas suffisamment cherché d'autres possibilités de recettes nouvelles ou complémentaires, que le développement d'infrastructures aéroportuaires n'est pas bonne et que, enfin, le dossier du désenchevêtrement canton/communes n'est pas correctement géré.

Toutefois lorsque les différentes politiques publiques ont été examinées, les unes après les autres par la Commission des finances, fort peu de critiques ont été émises quant à la réelle gestion « des affaires » par le Conseil d'Etat. Pour l'essentiel, la gestion des politiques publiques a été acceptée, souvent par de larges majorités, au sein de la commission finances.

Il est vrai que certaines politiques publiques n'ont pas été approuvées par la commission des finances.

Il s'agit en particulier de la politique publique G – aménagement et logement –, de la politique publique H – sécurité et population – et de la politique publique J – mobilité.

Il convient toutefois de noter que, s'agissant de la politique publique G – aménagement et logement –, ainsi que de la politique publique H – sécurité

et population –, les critiques des commissaires aux finances sont essentiellement d'ordre politique et remettent même en cause différentes lois qui ont été votées par le Grand Conseil. S'il est évident que le Conseil d'Etat peut encore, dans le cadre de ces deux politiques publiques, faire de nettes améliorations, l'entier des critiques ne concerne pas la gestion proprement dite mais relève plus de la posture politique.

Il en va certes différemment de la politique publique J – mobilité –, qui semble être beaucoup plus critiquée, d'une part et faire l'objet d'une insatisfaction tant au niveau politique qu'au niveau de la gestion du département concerné, d'autre part.

Il faut néanmoins souligner que le magistrat n'est en place que depuis le mois de décembre 2013.

Pour toutes ces raisons, la minorité, notamment PLR, reste fort préoccupée par la gestion du canton. On doit cependant admettre que la situation est partiellement héritée de la précédente législature, d'une part, et qu'il convient également de souligner que le Conseil d'Etat n'a pas toute latitude pour agir, en raison de décisions prises par le Grand Conseil, d'autre part.

Le refus du rapport de gestion du Conseil d'Etat n'apparaît pas se justifier dans ces circonstances. Il s'agirait à l'évidence d'une mesure excessive. Une telle manière de faire serait de surcroît disproportionnée par rapport au travail de qualité qui été mené non seulement par le Conseil d'Etat, mais également par l'ensemble des fonctionnaires.

L'approbation souhaitable de ce rapport de gestion ne constitue néanmoins pas un blanc-seing à toute la politique menée. La minorité reste naturellement très attentive à la situation tout en recommandant à l'ensemble ce parlement de voter le rapport de gestion du Conseil d'Etat.

La minorité forme donc un amendement qui a la teneur suivante :

**Article unique** *Approbation de la gestion du Conseil d'Etat*

*La gestion du Conseil d'Etat pour l'année 2014 est approuvée.*

Au vu de ces explications, la minorité vous remercie, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un bon accueil au présent rapport.